

## ECOLE MATERNELLE OU ELEMENTAIRE - Parent d'enfant contact à risque

**NOM DE L'ECOLE ET COMMUNE ECOLE SAINT ANDRE 85480 BOURNEZEAU**

**DATE : le 14/09/2022**

Madame, Monsieur,

L'école fréquentée par votre enfant fait l'objet de mesures spécifiques du fait de la survenue d'un ou plusieurs cas confirmés de COVID-19.

Votre enfant a été en contact avec un cas confirmé. Vous avez, en tant que responsable légal, un rôle pour limiter les risques de contagion de la Covid-19.

Votre enfant peut poursuivre les apprentissages à l'école. Il devra réaliser, deux jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé ou immédiatement si le dernier contact a eu lieu depuis plus de 2 jours, un autotest ou, si vous le souhaitez, un test antigénique dans une pharmacie ou un test PCR dans un laboratoire de biologie. **Quel que soit le type de test réalisé, ces tests sont gratuits pour les mineurs.** L'autotest est délivré gratuitement en pharmacie sur présentation de ce courrier.

- => **Si l'autotest ou le test est négatif, votre enfant continue de suivre normalement les cours à l'école.** Il peut également continuer à bénéficier des activités périscolaires ;
- => **Si l'autotest ou le test est positif, vous êtes invité à en informer le directeur de l'école.** Votre enfant devra alors être isolé à domicile pour une durée de 7 jours. Cette durée pourra cependant être réduite si, à partir du 5<sup>ème</sup> jour, votre enfant réalise un test RT-PCR ou antigénique dont le résultat est négatif et s'il n'a aucun symptôme depuis 48 heures.

**Si toutefois votre enfant a contracté la Covid-19 au cours des deux derniers mois, il n'y a pas d'obligation de réalisation d'un autotest ou d'un test.**

**Ce courrier vaut justificatif pour la délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie.**

*Par ailleurs, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé (à partir du CP) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.*

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires à suivre ou sur le contact-tracing, vous pouvez appeler la plateforme de l'Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d'un appel).

Cordialement,

Souchet Aurélie, Cheffe d'établissement Ecole St André de BOURNEZEAU

**Ecole St André**  
18 avenue du Moulin  
85480 BOURNEZEAU  
Tél: 02 51 40 71 82  
Fax: 02 51 40 02 27